

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME VOIE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**(Session 2010)**

**Mercredi 17 MARS 2010**

**Epreuve écrite d'admissibilité**



**Intitulé de l'épreuve** : Etablissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats. (Durée : une heure – coefficient : 3).

Avant de commencer à composer votre épreuve écrite, il convient de lire **attentivement** les consignes suivantes :

1 - Vérifiez **qu'il ne vous manque pas de page**. Aucune réclamation ne sera possible après cette vérification. Ce sujet comprend 2 pages (y compris cette page d'intitulé de l'épreuve).

2 - L'utilisation d'une **calculatrice (sans imprimante) est autorisée**.  
L'utilisation d'un téléphone portable **en fonction calculatrice est interdite**.

3 - Afin de conserver l'anonymat, **vous** inscrirez votre nom **uniquement** à l'endroit indiqué sur la copie jointe, déposée sur la table.

4 - Vous rédigerez votre copie uniquement à l'encre noire ou bleue.

5 - Votre tableau numérique (toute autre représentation ne sera pas corrigée) doit impérativement être reporté sur la feuille quadrillée jointe à votre copie. (Celle-ci sera agrafée à votre copie au moment de l'émargement.)

6 - Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Barème : Présentation : 8,5**

**Calculs : 11,5**

## Sujet

En 2009, la Commune de X a attribué une subvention globale de 15 000 € répartie entre quatre associations culturelles (danse, arts créatifs, théâtre et chorale), pour aider au financement des animateurs et de l'achat de matériaux (décors, poterie, sculpture, etc ...) :

- L'association de danse a reçu 2/5 de la subvention globale
- L'association du théâtre a reçu le tiers du reste
- L'association des arts créatifs a reçu une somme supérieure de 60 % à celle du théâtre

Les effectifs en 2009 pour les associations de danse, des arts créatifs, du théâtre et de la chorale étaient respectivement de 180, 102, 54 et 25 adhérents.

Pour 2010, il est prévu une augmentation globale de la subvention de 8 % mais la répartition se fera selon deux critères :

- Le tiers de la subvention globale sera réparti équitablement entre chaque association.
- Le solde sera réparti proportionnellement à l'augmentation en nombre de l'effectif de chacune des associations de 2009 à 2010.

Et pour la même année, il est prévu une augmentation des effectifs :

- de 15 % pour l'association de danse,
- de 1/6 pour l'association des arts créatifs,
- de 6 adhérents pour l'association du théâtre,

Par contre, il est prévu en 2010 une stagnation du nombre d'adhérents de l'association de la chorale.

**A partir de ces éléments, établissez un tableau numérique faisant apparaître pour chaque association et pour l'ensemble des associations :**

- Les subventions versées en euros et leur répartition en pourcentage pour chacune des années considérées
- Le nombre d'adhérents pour 2010 et sa variation en pourcentage par rapport à 2009
- L'évolution en nombre et en pourcentage des subventions versées entre 2009 et 2010.

*Note : Les subventions seront arrondies à l'euro le plus proche si nécessaire  
Les pourcentages seront arrondis au centième le plus proche si nécessaire*